

Contrat ŒUFS AMAPP des Maillotins – JOIGNY
Période : AVRIL à SEPTEMBRE 2026 inclus (6 mois)

Le présent contrat lie deux parties : Les Œufs des Fréaux

Camille LÉVÊQUE, 7 chemin de la Touche - Prunoy

89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE ; Tel : 06.75.63.66.84.

Mail : lesoeufsdessremaux@gmail.com - Certificat BUREAU VERITAS



Et le consomm'acteur,



M. ou Mme :

Téléphone :

Mail :

Termes du contrat

En tant que Productrice, je m'engage à :

- ⇒ produire les œufs selon le cahier des charges de l'agriculture biologique et dans la transparence en permettant aux consomm'acteurs de visiter l'exploitation ;
- ⇒ communiquer les informations sur mes productions, via le bulletin et le site internet de l'Amapp ;
- ⇒ livrer ou faire livrer les œufs à chacun des rendez-vous fixés par le présent contrat. En cas de force majeure, la livraison pourrait être annulée et sera donc automatiquement reportée à la suite du présent contrat.
- ⇒ tenir compte des remarques faites par les consomm'acteurs sur la qualité des produits.

En tant que Consomm'acteur, vous vous engagez à :

- ⇒ payer d'avance les œufs et à venir les retirer lors de la distribution du VENDREDI de 17 h 30 à 19 h 00, 1 avenue de la Forêt d'Othe, 89300 JOIGNY (**prévoir une boîte pour les œufs**).

A tout moment, le consomm'acteur peut adhérer au présent contrat, celui-ci prenant effet après la réception du contrat et de son règlement.

Tous œufs non retirés seront considérés comme perdus.

Le consomm'acteur peut désigner quelqu'un (adhérent ou non) pour venir chercher ses œufs à sa place.

Il doit en informer l'Amapp et la Productrice par SMS ou mail.

Paiement

Le paiement par chèque est à privilégier et à libeller à l'ordre de « Les Œufs des Fréaux - Camille LEVEQUE ».

Ce contrat doit être accompagné de la totalité du règlement, à raison de :

- ⇒ 1 chèque par mois correspondant au montant de la commande pour chaque mois (soit, 6 chèques).

Les chèques sont tirés chaque début de mois.

- ⇒ 1 chèque global du montant total du contrat. Le chèque sera déposé en début de contrat.

Contenu du contrat

Le contrat est passé pour l'approvisionnement en œufs (par 6, par 12 ou par 18) suivant le calendrier suivant :

► *Compléter ci-après avec les quantités désirées pour chaque livraison*

Vous pouvez mettre des quantités différentes pour chaque distribution et indiquer « 0 » pour certains vendredis.

Œufs, les 6 : 2,60 €

Œufs, les 12 : 5,20 €

Œufs, les 18 : 7,80 €

Contrat ŒUFS AMAPP DES MAILLOTINS AVRIL à SEPT 2026 inclus

Nom du Consomm'acteur:.....

Date	Quantité d'œufs :			
	Par 6 - 2,60 €	Par 12 - 5,20 €	Par 18 - 7,80 €	
03/04/2026				
10/04/2026				
17/04/2026				
24/04/2026				
Total AVRILx 2,60 € = x 5,20 € = x 7,80 € =	AVRIL €
01/05/2026				
08/05/2026				
15/05/2026				
22/05/2026				
29/05/2026				
Total MAIx 2,60 € = x 5,20 € = x 7,80 € =	MAI €
05/06/2026				
12/06/2026				
19/06/2026				
26/06/2026				
Total JUINx 2,60 € = x 5,20 € = x 7,80 € =	JUIN €
03/07/2026				
10/07/2026				
17/07/2026				
24/07/2026				
31/07/2026				
Total JUILLETx 2,60 € = x 5,20 € = x 7,80 € =	JUILLET €
07/08/2026				
14/08/2026				
21/08/2026				
28/08/2026				
Total AOÛTx 2,60 € = x 5,20 € = x 7,80 € =	AOÛT €
04/09/2026				
11/09/2026				
18/09/2026				
25/09/2026				
Total SEPTx 2,60 € = x 5,20 € = x 7,80 € =	SEPT €
TOTAL				€

Signature adhérent :

Nombre de chèques:

Signature Productrice :